

COMPTE-RENDU

De la séance du Comité Directeur du SMICTOM Nord Alsace qui a eu lieu le **4 juin 2021 au siège à 18 h.**

La convocation écrite à cette séance avec indication de l'ordre du jour a été transmise à chaque membre le 21 mai 2021.

Assistaient à cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe GIRAUD, Président, Vice-Président de la communauté de communes de la Plaine du Rhin, Maire de Schaffhouse-près-Seltz,

Monsieur Claude PHILIPPS, Vice-Président, Conseiller communautaire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, Maire d'Oberroedern.

Monsieur Jean-Max TYBURN, Vice-Président, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, Adjoint au Maire de Wissembourg.

Monsieur Jean-Luc BALL, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes de la Plaine du Rhin, Maire de Seltz.

Monsieur Didier BRAUN, Délégué, Conseiller communautaire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, Maire de Hoffen.

Madame Anne GUILLIER, Déléguée, Vice-Présidente de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, Maire de la ville de Niederbronn-les-Bains.

Monsieur Roger ISEL, Délégué, Président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, Maire de Hegeneu.

Monsieur Serge KRAEMER, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, Maire de Hatten.

Monsieur Guillaume PETER, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, Maire de Forstheim.

Monsieur René RICHERT, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, Maire de Riedseltz.

Monsieur Serge STRAPPAZON, Délégué, Président de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, Maire de Cleebourg.

Etaient absents excusés :

Monsieur Victor VOGT, Vice-Président, Conseiller communautaire de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, Maire de Gundershoffen, avec procuration de vote à Mme GUILLIER.

Monsieur Gérard NICASTRO, Vice-Président, Conseiller communautaire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn.

Monsieur Hubert WALTER, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, Maire de Reichshoffen, avec procuration de vote à M. PETER.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du 2 mars 2021
2. Déchèteries
 - 2.1 Bilan accès 2020
 - 2.2 Déchèterie de Betschdorf
 - 2.3 Divers
3. ISDND
 - 3.1 Présentation et fonctionnement
 - 3.2 Perspectives
4. Divers

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du 2 mars 2021

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte-rendu de la séance du Comité Directeur du 2 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

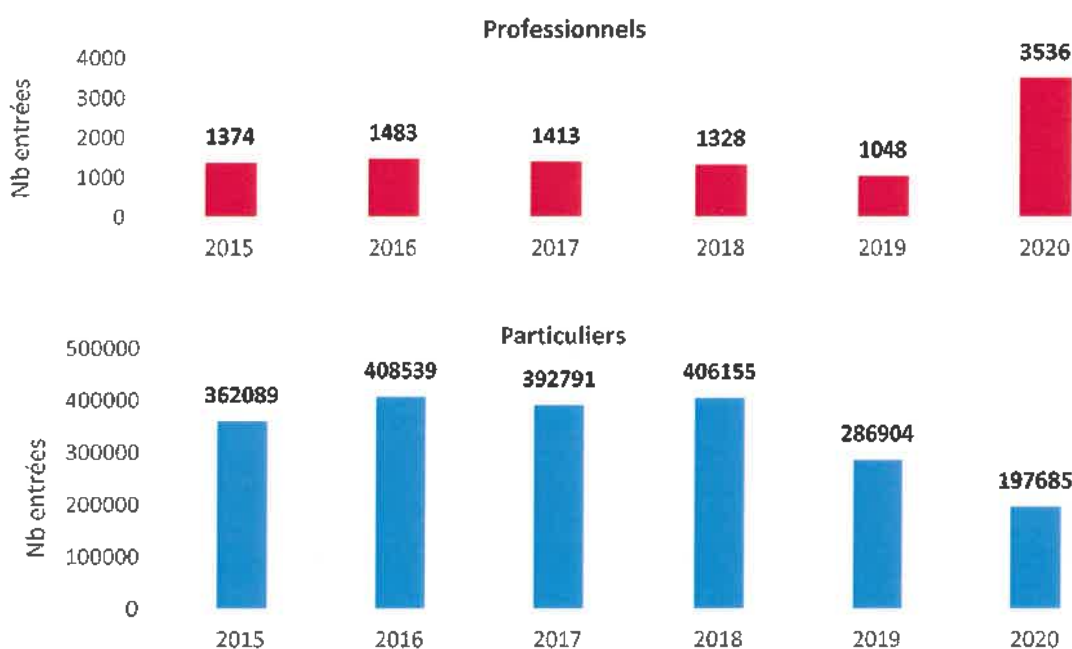
2. Déchèteries

2.1 Bilan accès 2020

M. Giraud présente le bilan de l'année 2020 sur les accès en déchèteries. Avant la mise en place du contrôle d'accès en déchèteries en mai 2019, le nombre d'entrées annuelles dépassait les 400 000 par an. Le contrôle d'accès a permis de limiter les accès aux seuls usagers du SMICTOM mais également d'optimiser leurs passages.

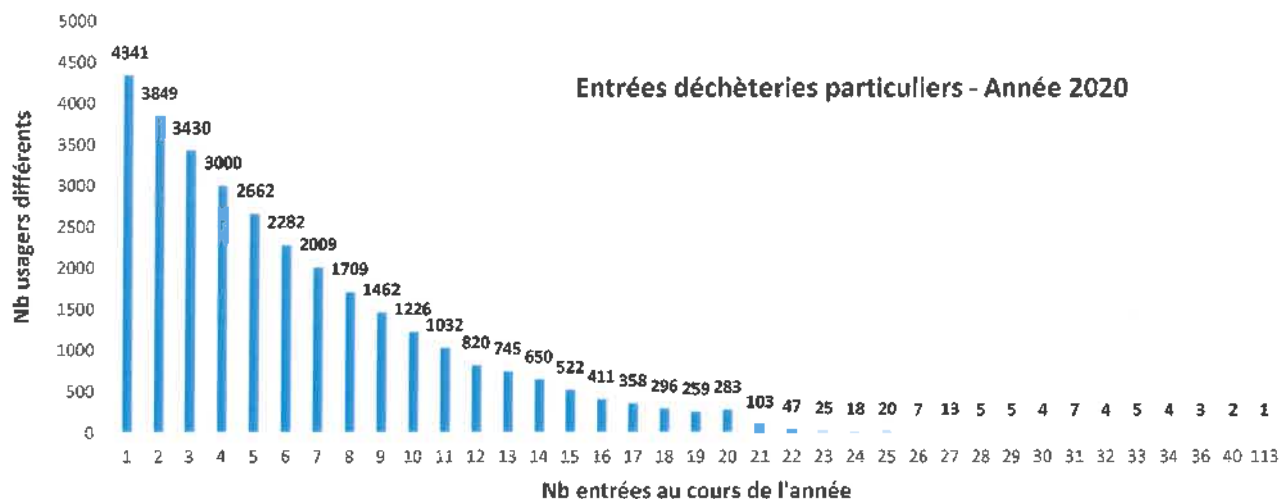
Nombre d'entrées annuelles :

Nb entrées	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2019/2018	2020	Variation 2020/2019
Particuliers	362089	408539	392791	406155	286904	-29.36 %	197685	-31.1 %
Professionnels	1374	1483	1413	1328	1048	-25.83 %	3536	+337 %



Le contrôle d'accès en déchèteries est en place depuis le début du mois de mai 2019 (l'année 2019 a été dédiée à l'ajustement du système).

En 2020, 31 626 foyers différents (sur 40 672 enregistrés) ont utilisé leur badge au moins une fois, soit un taux d'utilisation de 77,75 % (22,25 % des usagers n'ont pas utilisé leur badge). Le taux d'utilisation était de 75,92 % en 2019.

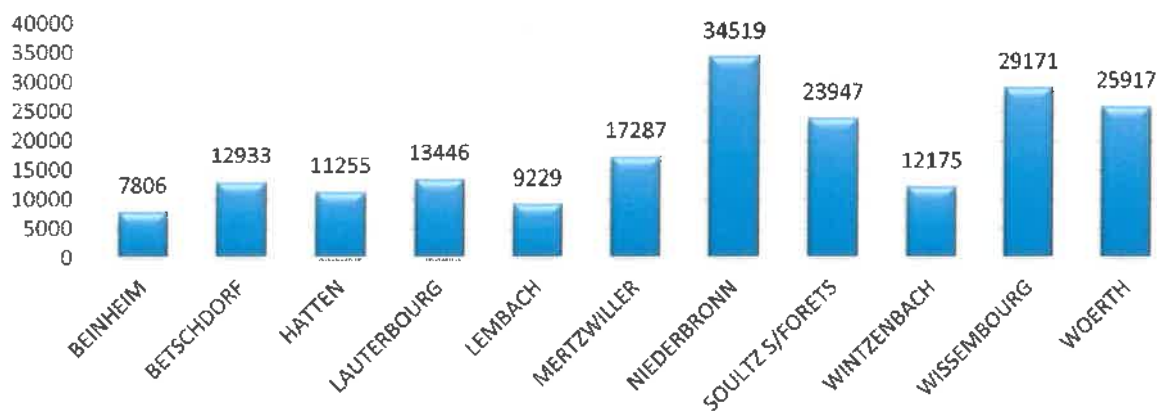


- 64,73 % des usagers y sont allés 5 fois ou moins de 5 fois
- 86,09 % des usagers y sont allés 10 fois ou moins de 10 fois
- 99,31 % des usagers y sont allés 20 fois ou moins de 20 fois
- La moyenne est de 4,86 entrées/an/foyer
- La médiane est de 4,45 entrées/an/foyer

Nombre d'entrées par site :

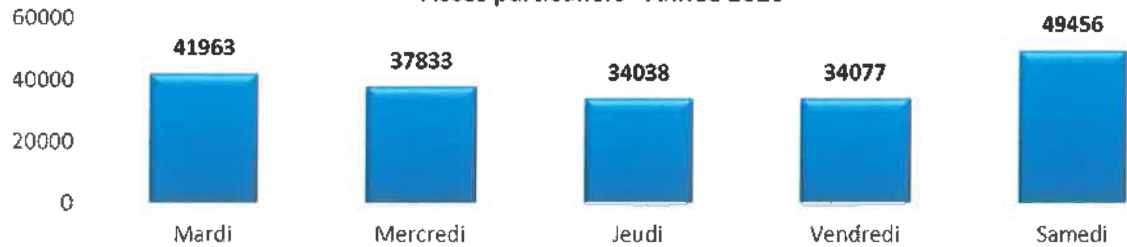
Particuliers	Professionnels	Site	Total	%
7806	0	BEINHEIM	7806	3,88%
12933	0	BETSCHDORF	12933	6,43%
11255	3	HATTEN	11258	5,59%
13446	815	LAUTERBOURG	14261	7,09%
9229	4	LEMBACH	9233	4,59%
17287	6	MERTZWILLER	17293	8,59%
34519	899	NIEDERBRONN-les-BAINS	35418	17,60%
23947	534	SOULTZ S/FORETS	24481	12,17%
12175	1	WINTZENBACH	12176	6,05%
29171	710	WISSEMBOURG	29881	14,85%
25917	564	WOERTH	26481	13,16%
197685	3536	Total	201221	100,00%

Accès particuliers par déchèterie - Année 2020

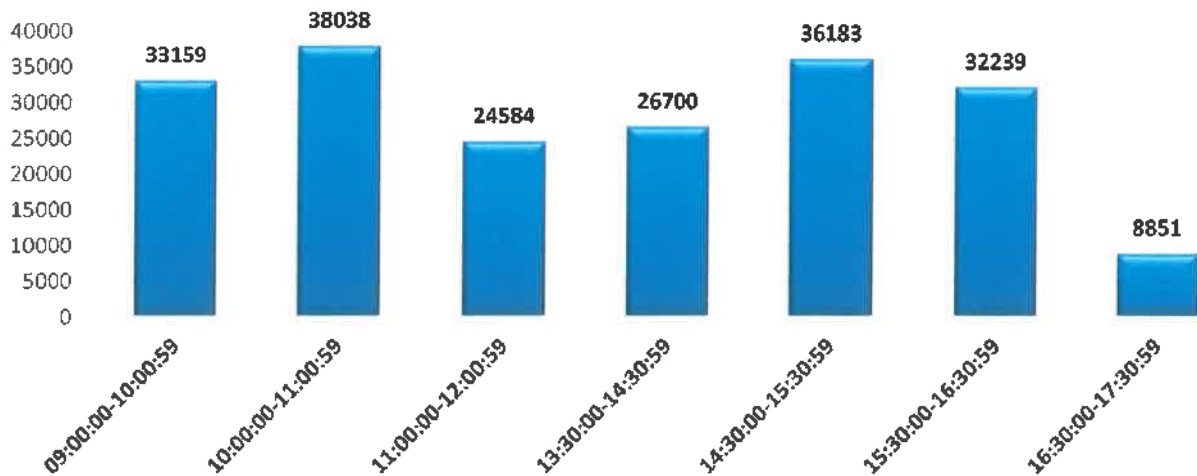


Entrées par jour de la semaine :

Jour	Particuliers	Professionnels	Total	%
Mardi	41963	892	42855	21,33%
Mercredi	37833	835	38668	19,25%
Jeudi	34038	828	34866	17,35%
Vendredi	34077	704	34781	17,31%
Samedi	49456	275	49731	24,75%
Total	197367	3534	200901	100,00%

Accès particuliers - Année 2020**Entrées par tranches horaires d'ouverture :**

Créneau	BEINHEIM	BETSCHDOOR	HATTEN	LAUTERBOURG	LEMBACH	MERTZWILLER	NIEDERBRONN	SCHUTTSCHLÖSSEL	WINTZENBACH	WISSEMBOURG	WOERTH	Total	%
09:00:00 - 10:00:00	1215	2149	1833	2283	1437	3022	6037	3890	2051	5034	4208	33159	16,60%
10:00:00 - 11:00:00	1448	2393	2144	2615	1790	3430	6729	4605	2227	5423	5234	38038	19,04%
11:00:00 - 12:00:00	1075	1668	1381	1720	1192	2090	4097	3163	1438	3581	3179	24584	12,31%
12:00:00 - 13:00:00	1128	1617	1523	1928	1081	2180	5004	3136	1712	3959	3432	26700	13,37%
13:00:00 - 14:00:00	1369	2240	1996	2645	1650	3154	6536	4286	2201	5417	4689	36183	18,11%
14:00:00 - 15:00:00	1262	2093	1894	2280	1578	2609	5557	3960	1986	4934	4086	32239	16,14%
15:00:00 - 16:00:00	284	494	457	613	469	778	1285	1162	622	1505	1182	8851	4,43%
Total	7781	12654	11228	14084	9197	17263	35245	24202	12237	29853	26010	199754	100,00%

Accès particuliers par tranche horaire - Année 2020

Mme Guillier observe qu'il n'y a pas lieu d'étendre l'amplitude d'ouverture au-delà de 17h30. Le dernier créneau étant le moins fréquenté de la journée.

2.2 Déchèterie de Betschdorf

M. Giraud aborde l'avancement du dossier concernant la future déchèterie de Betschdorf et informe que le démarrage du chantier prendra du retard par rapport au planning prévisionnel. Les premiers éléments de l'étude géotechnique montrent un sol peu portant avec des arrivées d'eau à 1 mètre de profondeur, ce qui nécessitera un assèchement du terrain, un décaissement important ainsi que le remblai de nouvelles matières. En l'état, l'étude géotechnique se doit d'être complétée afin d'évaluer les volumes à décaisser et à remplacer.

Parallèlement, des études zones humides et espèces protégées sont menées, la parcelle d'implantation de la déchèterie de Betschdorf étant concernée dans sa totalité par une zone à enjeu fort pour l'espèce protégée « sonneur à ventre jaune ». De plus, le site est situé à proximité d'une zone NATURA 2000.

Les imprévus rencontrés auront un impact sur le coût final de l'installation qui est réévalué à 1.3 millions d'euros HT, le coût définitif sera affiné en fonction du rendu complémentaire de l'étude géotechnique.

Le plan du futur site est présenté aux membres de comité directeur, le plan proposé étant celui d'une déchèterie à 14 quais, le projet étant modulable en 10 ou 12 quais.

Cf. plan en PJ

2.3 Divers

- Accès des professionnels

M. Giraud fait état de l'abus de certains professionnels qui contournent le système en utilisant des badges particuliers pour déposer leurs déchets d'activité.

M. Peter estime qu'il conviendrait d'augmenter le prix de passage des particuliers au-delà d'un certain seuil en appliquant un tarif dissuasif afin de freiner ce genre de dérives.

M. Strappazon propose de bloquer les badges au-delà d'un certain nombre d'entrées.

M. Tyburn souhaite savoir si les professionnels concernés sont toujours les mêmes et propose de lier un badge à un véhicule afin d'éviter le prêt de badge.

Il souhaiterait également qu'un suivi soit réalisé et que les usagers identifiés soient convoqués.

M. Giraud propose un tarif de 50 € par passage supplémentaire à partir de 30 entrées.

M. Peter souhaiterait qu'une communication soit réalisée sur les professionnels qui abusent du système.

M. Gruny précise que si modification tarifaire il devait y avoir, celle-ci ne pourrait être effective qu'à compter du 1^{er} janvier 2022. Une proposition sera faite lors d'un prochain CODIR.

- Travaux Hatten

M. Kraemer informe de la mise en place d'un filet par la commune afin d'éviter les envois éventuels provenant de la déchèterie vers la propriété voisine.

M. Gruny indique que les agents du SMICTOM sont disponibles pour participer à cette mise en place.

Point non discuté en CODIR mais soumis à l'avis des membres du Comité Directeur par mail le 08/06/2021 :

La configuration actuelle de la déchèterie de Hatten ne permet pas d'accepter un panel de déchets identique à celui accepté sur la quasi majorité de nos sites. Afin d'assurer un service de qualité aux usagers utilisant cette déchèterie, il est proposé de réaménager le site pour passer de 7 bennes à 12 ou 13 bennes. Le réaménagement principal consiste en la réalisation de dalles béton.

Ce réaménagement permettrait d'affiner le tri et de mettre notamment une benne destinée à la collecte du mobilier (ce dernier est mis actuellement dans la benne des encombrants qui part à l'enfouissement). Ce serait alors environ 80 tonnes qui n'iraient pas à l'enfouissement mais qui seraient valorisées (en plus du gain de vide de fouille à Wintzenbach).

En termes de coût, les travaux sont estimés à 60 000 €/TTC (plateformes béton, butées pour bennes, passerelles supplémentaires).

Ce surcoût pourra être compensé par des économies de fonctionnement et recettes de l'ordre de 10 132 €/an se décomposant de la manière suivante :

- Aides Eco-Mobilier fixe de 2500 €/an + 80 tonnes x 20 €/tonne = 4100 €/an
- Economie TGAP soit 80 tonnes x 37 €/tonne = 2960 €/an (mobilier qui ne sera plus enfoul avec les encombrants)
- Economie sur la rotation de bennes encombrants = 3072 €/an (96 € x 32 bennes)

Le projet pourrait être mis en œuvre dès l'été, le délai de réalisation étant de 4 à 6 semaines, la déchèterie de Hatten serait fermée en conséquence sur cette durée.

Les membres du Comité Directeur donnent un avis favorable à la réalisation du projet.

- Masques

M. Philipps s'interroge sur la durée durant laquelle le port du masque sera obligatoire pour les usagers en déchèterie.

M. Gruny informe que tant que l'ensemble de la population n'aura pas eu la possibilité d'être vaccinée, il est important de maintenir cette consigne autant pour la sécurité des usagers que des agents.

3. Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

3.1 Présentation et fonctionnement

Le fonctionnement de l'installation de Wintzenbach est présenté aux membres du Comité Directeur.

Cf. présentation en PJ

3.2 Perspectives

L'ISDND de Wintzenbach possède un arrêté d'autorisation d'exploitation jusqu'en 2026. Cet arrêté est prolongeable après demande motivée auprès de la DREAL.

Dans le cadre de son arrêté d'exploitation, le SMICTOM a la possibilité de procéder à l'extension de son ISDND. Par délibération en date du 23/05/2019, le Comité Directeur a validé cette possibilité.

Situation actuelle :

- Vide de fouille au 01/01/2021 = 40 000 tonnes sachant que le rythme d'enfouissement ces dernières années se situait entre 20 et 25 000 t/an (il sera de 11 000 tonnes en 2021).
- Les négociations sont actuellement en cours avec le propriétaire voisin pour l'acquisition du foncier nécessaire.

Présentation des enjeux pour le SMICTOM sur la période 2024 à 2031 :

- **En cas de fermeture du site**

Le traitement des déchets provenant des déchèteries (~5500 t/an) ainsi que le transport vers l'exutoire le plus proche engendrerait un coût prévisionnel entre 9 735 000 et 10 367 000 €.

Sur cette même période, les coûts post-exploitation obligatoires seraient de l'ordre de 3 208 000 € à 3 608 000 €.

Le coût total sur la période 2024 à 2031 se situerait entre 12 943 000 € et 13 975 000 €.

Sur cette même période les coûts évités (exploitation de l'ISDND) seraient de 2 535 000 €,

Soit une dépense totale « en valeur absolue » (= dépenses – recettes – coûts évités) de 10 408 000 à 11 440 000 € pour la période de 2024 à 2031.

- **En cas d'extension du site**

Les coûts d'exploitation du site (+ provision post-exploitation) seraient de 18 730 500 € de 2024 à 2031.

A ces coûts d'exploitation, il convient de rajouter l'amortissement de l'emprunt relatif aux investissements déjà réalisés soit 250 000 € ainsi que les coûts relatifs à l'extension (acquisition du foncier + travaux) estimés à 5 000 000 €.

Le coût total sur la période 2024 à 2031 serait proche de 23 980 500 €.

A ce coût il convient de déduire la recette des DIB qui seraient acceptés sur cette période (18 500 t/an) soit 18 796 000 €. Sur cette même période, les coûts évités (transport + traitement des déchets provenant des déchèteries) seraient de 6 848 000 €.

En valeur absolue (= dépenses – recettes – coûts évités), l'extension permettrait une recette de 1 663 500 € sur la période 2024 à 2031.

Financièrement, l'extension de l'ISDND serait plus intéressante pour le SMICTOM car permettrait une recette de 1 663 500 € contre une dépense de 10 408 000 € (au mieux) en cas de fermeture.

M. Giraud fait part de l'avancement des négociations avec la société Wienerberger dans le cadre de l'acquisition de nouvelles parcelles. La surface concernée est de 1ha87 sur laquelle l'exploitant peut encore envisager d'extraire du loess. La proposition faite par le SMICTOM est basée sur un prix de 552 € l'are de terrain ainsi qu'une compensation de 2 € par mètre cube de loess non exploitable par la société Wienerberger.

M. Isef propose que la provision annuelle post-exploitation soit augmentée une fois l'extension de l'ISDND réalisée.
M. Giraud indique qu'il s'agit effectivement d'une possibilité qui pourra être mise en place.

M. Richert s'interroge sur l'intérêt de l'exploitant de vendre le terrain alors qu'il y a encore du potentiel à extraire.
M. Giraud explique que la cession du terrain fera perdre environ 3 ans d'exploitation à la société Wienerberger mais que parallèlement cette dernière ambitionne de s'étendre et sollicitera la commune de Schaffhouse-près-Seltz pour la modification de son PLU.

M. Gruny indique également que la carrière est également une ICPE et que la société Wienerberger est en devoir de réhabiliter le site une fois ce dernier exploité. La vente de la parcelle concernée lui permet d'éviter les coûts de réhabilitation tout en revendant le terrain concerné.

4. Divers

- Collecte des pneus

M. Peter souhaiterait savoir si le SMICTOM envisage de réaliser une collecte de pneus ponctuellement ou en continue à l'instar de ce qui est pratiqué dans d'autres collectivités.

M. Giraud indique que ce type de collecte est à l'étude et sera mis en œuvre pour l'année 2022 certainement de manière ponctuelle.

- Etude d'harmonisation

M. Peter souhaiterait connaître l'avancement de l'étude d'harmonisation actuellement en cours.

M. Giraud indique que la première phase porte sur le volet réglementaire qui se profile, à savoir la collecte des biodéchets et l'extension des consignes de tri. Le bureau d'études travaille sur les scénarios validés par le Comité de Pilotage, ces derniers seront également présentés en Comité Directeur.

- CODIR

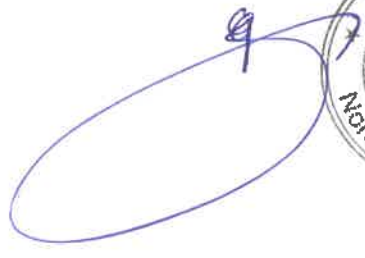
Le prochain Comité Directeur est fixé au **vendredi 17 septembre à 17h** au siège du SMICTOM.

Aucun point particulier n'étant soulevé, le Président lève la séance à 19h20.

Le Directeur Général des Services,



Le Président,



Les Vice-Présidents,



Les Délégués,

